2. Contrôle de la préparation professionnelle.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

l'atelier (cette obligation existe au contraire pour les candidats au professorat de l'enseignement primaire supérieur).

d) Il n'existe aucun enseignement de la législation scolaire.

e) *Préparation pratique.* — On a vu précédemment (arrêté organisant le stage pédagogique) comment est organisé l'apprentissage professionnel.

Sauf en ce qui concerne les élèves de l'Ecole normale supérieure de Sèvres, cet apprentissage professionnel est fait par les candidats auprès des professeurs de l'enseignement secondaire désignés chaque année par le ministre (voir article III et V de l'arrêté).

Pour l'Ecole normale supérieure de Sèvres, des conditions spéciales sont réalisées par la présence d'un lycée de jeunes filles, annexe de l'école normale, comprenant toutes les classes de l'enseignement secondaire, de la sixième à la première. C'est dans les classes de ce lycée annexe, dont les locaux sont attenants à ceux de l'école normale, que les « Sèvriennes » accomplissent leur stage pédagogique. Cette organisation permet un contact très étroit entre les candidates et les professeurs qui dirigent le stage. Les séances obligatoires ont lieu au cours du premier trimestre de la deuxième année d'études, mais il n'est pas rare que les jeunes stagiaires demandent volontairement à retourner, au cours du troisième trimestre, dans les classes où elles ont été admises comme stagiaires au début de l'année.

2. *Contrôle de la préparation professionnelle.*

On a vu (article 5 de l'arrêté relatif au stage pédagogique) que les doyens de facultés et les directeurs de stage adressent chaque année un rapport sur la façon dont le stage a été accompli, sur l'aptitude témoignée par chaque stagiaire, et sur le parti qu'il a su tirer des observations pédagogiques.

D'autre part, comme il a été indiqué précédemment, les épreuves orales des concours d'agrégation consistent en deux leçons faites sur des questions de mathématiques élémentaires et spéciales. Ces leçons, faites après une préparation de quatre heures ou de trois heures, sont jugées à la fois d'après les connaissances théoriques et d'après les aptitudes pédagogiques des candidats.

Il convient de remarquer que si ces leçons ne mettent pas le futur professeur en contact direct avec les élèves, et ne prouvent pas, par cela même, d'une façon certaine, ses aptitudes pédagogiques, elles permettent néanmoins d'apprécier les qualités d'ordre, de méthode et de précision, qualités essentielles à un bon professeur.

3. *Culture mathématique et préparation pédagogique.*

Citons ici ce passage d'un ouvrage que Monsieur Gustave LANSON, directeur honoraire de l'Ecole normale supérieure, a consacré justement à cette Ecole: